

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 895	458	1 437	604
Autres immobilisations corporelles	832 526	804 023	28 503	16 038
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	40		40	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts	2 125		2 125	6 375
Autres immobilisations financières	11 957		11 957	11 245
TOTAL (I)	848 643	804 481	44 162	34 362
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	342 744	5 950	336 794	247 454
Autres	27 553		27 553	32 973
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	1 994	1 710	284	284
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	124 197		124 197	223 453
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	496 488	7 660	488 829	504 164
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 345 131	812 141	532 991	538 526

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

VLS

Bilan Passif

		Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	dont versé : 20 000	20 000	20 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		2 000	2 000
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau		62 001	95 808
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		38 795	9 051
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		122 796	126 858
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL (I BIS)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		111 145	124 457
Emprunts et dettes financières diverses		11 942	20 076
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		76 697	49 618
Dettes fiscales et sociales		186 571	188 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		23 840	28 818
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)		410 195	411 668
Ecarts de conversion passif (IV)			
TOTAL GENERAL (I à IV)		532 991	538 526
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

ACP SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 6 Rue Bossuet, 91160 LONGJUMEAU

487 970 816 RCS EVRY COURCOURONNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 38 794,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 38 794,95 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 62 001,14 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 100 796,09 euros

-A titre de dividendes 42 857,00 euros

Soit 214,28 euros bruts par titre

-Le solde, soit la somme de 57 939,09 euros

Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 57 939,09 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42 857,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux soit jusqu'au 30 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

VLS

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes bruts	Eligible à abattement de 40%
31/12/2021	42 857,00 euros soit 214,28 euros par titre	42 857,00 euros
Distribution exceptionnelle		
30/09/2021	8 572,00 euros soit 42,86 euros par titre	8 572,00 euros
31/12/2020	20 000,00 euros soit 100,00 euros par titre	20 000,00 euros
31/12/2019	21 428,00 euros soit 107,14 euros par titre	21 428,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale du 12 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Vladimir SIZONTENKO

